

## CR de la journée technique

### « Effacement de l'étang communal de Lacelle (19), restauration de la zone humide et création d'un espace de biodiversité »

21 juin 2024 – Lacelle (19)

Compte-rendu réalisé par Hélène THURET de l'EPTB Vienne et Amandine SANCHEZ du CEN NA

<p>Amandine SANCHEZ (CEN NA)</p>	<p><i>Introduction de la journée</i>  <b>Réseau Zones Humides</b> : la commune de Lacelle (19) est adhérente au RZH depuis 2021.  <i>Travaux d'effacement, nombreux acteurs, concertation, COPIL</i>  <i>Partage d'expériences autour des projets d'effacement d'étang</i></p>
<p>Sandrine DELAMOUR (CC V2M)</p>	<p><b>Historique du dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 29/04/1967 : arrêté préfectoral autorisant la création de l'étang pour la défense incendie</li> <li>- 30/09/1981 : Renouvellement de l'arrêté autorisant le plan d'eau (enclos piscicole)</li> <li>- 2002 : mise en œuvre d'une dérivation. Des blocs ont été posés pour assurer la continuité piscicole, mais ceux-ci ont bougé avec le temps.</li> <li>- 2014 : Contrôle de la dérivation et des chutes par la DDT. L'aménagement est non franchissable pour les poissons.</li> <li>- Février 2019 : demande de régularisation du plan d'eau au titre de la loi sur l'eau et du code de l'environnement : problème de continuité écologique, de sécurité et de répartition des eaux.</li> <li>- Novembre 2019 : réunion avec les partenaires techniques, les financeurs et l'Etat, qui aboutit à la consultation d'un bureau d'étude</li> <li>- Juillet 2020 : lancement du projet et consultation du bureau d'étude.</li> <li>- Janvier 2021 : Lancement de l'étude d'aide à la décision.</li> <li>- Octobre 2021 : Présentation du projet aux citoyens de la commune.</li> <li>- Novembre 2021 : décision du conseil municipal d'effacer l'étang avec aménagement paysager/biodiversité du site.</li> <li>- début 2022 a eu lieu le dépôt du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les demandes de subventions auprès de la Région et de l'AELB mi 2022 ont été faites une fois l'arrêté préfectoral autorisant l'effacement reçu (cette pièce est nécessaire aux dossiers).</li> </ul>
<p><i>Tour de table (cf liste d'émargement en ANNEXE 1 )</i></p>	
<p>Véronique BONNET-TENEZE Mme le maire de Lacelle</p>	<p>Le dossier s'est retrouvé sur le bureau en tout début du mandat.  Un dossier complexe avec de nombreux impacts : touristique, économique, sensibilité des habitants.  Ce plan d'eau porte une valeur affective, de nombreux habitants (dont Mme la maire) le connaît depuis sa création, l'ont vu se creuser. C'est un lieu apprécié par les habitants. Le site est utilisé en centre d'art et sentier paysager.  La décision était difficile et de nombreuses problématiques étaient présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de foncier à l'aval : le propriétaire a été rencontré pour acheter la parcelle afin de créer le bassin de décantation. Aucun arrangement n'a été trouvé ;</li> <li>- Des négociations ont été tentées auprès de la préfecture, en mettant l'accent sur certains points importants : présence du camping, pêche gratuite, sécurité incendie, enjeux économiques. Un consensus n'a pas été trouvé ;</li> <li>- Le conseil municipal a décidé d'effacer l'étang mais a souhaité en parler aux habitants lors de réunions publiques.</li> </ul>

	<p>Pour rappel, plusieurs scénarii avaient été étudiés et ont été chiffrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effacement : ± 100 000€ avec 100% subvention ;</li> <li>- Aménagement (mise aux normes) : 250 000 – 300 000€ avec 20% de subvention</li> </ul> <p>Le choix de l'effacement est conforté mais le souhait est de transformer cet effacement en positif et de trouver/développer de nouveaux atouts : créer un espace de biodiversité. 2 années ont été nécessaires pour parfaire le dossier et trouver les subventions. Un COPIL a été mis en place afin d'accompagner les élus dans la prise de décision.</p> <p>Le travail en amont avec les techniciens, l'association environnementale a été d'une grande aide.</p>
Lionel MARBOUTIN (Impact conseil)	<p>Au préalable, il a été étudié le devenir du plan d'eau : aménagement ou effacement. Au regard des estimations financières et des aides, le devenir a évolué.</p> <p>Plusieurs problématiques étaient présentes sur le site : absence de moine, dérivation non fonctionnelle. Les coûts de mise aux normes étaient très importants.</p> <p>Le choix de l'effacement a été sélectionné mais sous réserves de conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créations de mares écologiques, pour une surface totale inférieure à 1000m<sup>2</sup> et déconnectées du réseau hydrologique mais avec une prise d'eau en rivière (&lt; limite loi sur l'eau). Pour ce faire, un béliet hydraulique d'1L/s sera installé.</li> </ul>
Sandrine DELAMOUR et Mme la maire	<p><b>Les financements</b></p> <p>Ce projet a fait l'objet d'une chasse aux financements privés et publics.</p> <p>Pour l'effacement, dépôt des dossiers de demandes de subventions mi-2022. Décision d'aides de la Région en janvier 2023 et de l'AELB en mars 2024.</p> <p>Pour la partie aménagement biodiversité et paysage, mi-2022 est le début d'1,5 années de recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effacement : 97 000€ HT : 70% aides AELB – 30% aides Région NA</li> <li>- Aménagements : 66 000€ HT, nombreuses aides <ul style="list-style-type: none"> <li>o Fond vert : 33 000€ (50%)</li> <li>o CD Corrèze : 19 000€</li> <li>o FEADER</li> <li>o Fondation du crédit agricole : 15 000€</li> <li>o Fondation du patrimoine : 10 000€</li> <li>o Mécénat du crédit agricole</li> <li>o Dispositif ASTRE (région NA) + DRAAC : 3 600€ pour la création de ruches artistiques</li> <li>o Autofinancement de la commune</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour rappel, en 2022, la commune de Lacelle est la seule de Corrèze labellisée « <b>territoire engagé pour la nature</b> »</p> <p>Le coût de l'effacement a augmenté entre le moment où les demandes de subventions ont été déposées et le moment des travaux (dans un contexte de forte inflation des prix). Il faut veiller à prendre en compte les hausses de prix et imprévus.</p> <p>Le coût des projets d'accompagnement sont certes importants mais permettent d'aller plus loin dans la restauration du site et dans sa renaturation.</p>
Mme la maire	<p>D'autres projets gravitent autour de ces travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un film de 5 min par Henriette afin de garder en mémoire et diffuser ce projet</li> <li>- Mise en place deux ruches artistiques en porcelaine</li> <li>- Végétalisation du site par les graines de Marine, floricultrice</li> </ul> <p>Une <b>infolettre</b> a été envoyée aux partenaires pour les tenir informés des travaux et des suivis en cours sur le site (Annexe 2)</p>

	<p><b>Espèce à enjeux : quels inventaires, dans quel ordre, quel suivi écologique ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Emilie CHAMMARD (CBNMC) : vérifier les impacts sur la biodiversité, vérifier la biodiversité présente. Il existe une plateforme publique pour vérifier l'enjeu : <b>OBV-na.fr</b> et notamment du <b>dispositif vigilance étang</b> : enjeux connus par masse d'eau.</li> <li>○ Melaine BESSON (GMHL) : les amphibiens peu pris en compte. Les étangs ne sont pas les meilleurs habitats mais néanmoins, il faut les prendre en compte notamment lors de la vidange. Quelques espèces ont été retrouvées sur le site et bénéficieront de la création des mares. Au moment du chantier, l'effacement n'est pas favorable. Mais très rapidement, le projet sera bénéfique. Les amphibiens ont un mode de vie biphasé : aquatique/terrestre. Pendant la vidange, ils vivent dans les haies, zones humides, forêt. Au printemps 2025, ils recoloniseront le site et les mares. Le GMHL reviendra à l'automne 2024 et printemps 2025 pour voir les effets des travaux.</li> <li>○ Laurent CHABROL (CPIE 19) : membre du CSRPN : des demandes de dérogation sont fréquemment demandées pour des espèces protégées mais il n'a jamais vu de demande de dérogation pour des travaux d'effacement d'étang. En Limousin, il y a près de 90 étangs en ZNIEFF avec interdiction de destruction des habitats.</li> <li>○ Sébastien VERSANNE-JANODET (MEP 19) : d'un cas général, les T°C de l'eau l'été, à l'aval des plans d'eau est supérieure à l'amont de 6-7°C. Des réglementations vertueuses sur le papier mais contradictoires dans les faits. Le réchauffement de l'eau est néfaste pour de nombreuses espèces (Chabot, truite, moule perlière). Celles-ci sont en en régression sur le territoire limousin. Il est difficile de s'y retrouver pour les élus : améliorer les cours d'eau, destruction d'espèces installées... il n'y a pas de solution unique, c'est du cas par cas.</li> <li>○ Marion CATTEAU et Cathy MAZERM (FNE Limousin) : la mulette perlière est présente en amont étang. La restauration de la continuité écologique sera bénéfique car les mulettes ont besoin des truites. Fort enjeu à prendre en compte.</li> </ul>
L. MARBOUTIN	<p>Pour effacement étang, il préfère une vidange printanière : moins d'eau, eau moins chaude, moins de risque de départ de sédiment. Une fois l'étang vide, la végétalisation est rapide. Ouvert à la discussion pour trouver la meilleure période d'intervention.</p>



Image 1 : Journée technique à Lacelle dans la salle polyvalente (AS/CENNA/2024)

Phase 1 des travaux : mi-mai à mi-juin 2024

Réalisation de la vidange et de l'arasement de la digue.

- 14 mai : Lancement du chantier avec un réunion
- 15 mai : démarrage des travaux par du débroussaillage et du bûcheronnage  
Création du bassin de décantation en aval et d'une pêcherie provisoire avec une extension de la dérivation autour du bassin de décantation.
- 22 mai : Pêche de la dérivation par la FD Pêche 19 sur 200 m de cours d'eau (17 truites ont été trouvées)
- 29 mai : début de la vidange de l'étang
- 5 juin : pêche de l'étang avec un pisciculteur « pêche à la senne »
- Passage du GMHL et de la LPO pour les suivis écologiques sur les amphibiens et le Cincle plongeur



Image 2 : Visite de chantier avec l'entreprise de TP et le bureau d'étude (AS/CENNA/2024)

Un temps a été laissé entre les deux phases pour permettre l'assèchement des sédiments de l'étang et le façonnage du nouveau lit du cours d'eau. Cette pause permet également une trêve pendant la saison estivale et pour le camping situé à proximité du chantier.



Image 3 : Avant / Après (AS/CEN NA/2022 et 2024)

Phase 2 : à l'automne

Création des mares et des aménagements pour le grand public.

---

Pour rappel, la Région NA renouvelle son AAP « **Accélérer la restauration des zones humides** »

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/accelerer-la-restauration-des-zones-humides>

Cet appel à projets vise à encourager, massifier et amplifier l'engagement des acteurs régionaux publics ou privés dans la réalisation de travaux innovants et ambitieux de restaurations hydrologiques des zones humides.

### **Objectifs**

**Trois types d'opérations seront accompagnées au titre de cet appel à projets:**

- les projets de restauration des fonctionnalités hydrologiques des zones humides et des tourbières;
- les projets de création ou restauration des multifonctionnalités urbaines ou péri-urbaines des zones humides.

### **Calendrier**

La date limite de dépôt des dossiers est le **1er décembre 2024**.

### **Bénéficiaires**

**Les principaux bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrages publics : collectivités territoriales ou leurs groupements, établissements publics.**

**Peuvent également répondre à l'appel à projets :**

- **Les associations loi 1901 et associations syndicales de marais** agissant en leur nom propre ou par délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte d'une collectivité
- **Les acteurs socio-économiques** dans le cadre d'un projet collectif (exemple : groupement agriculteurs, agriculteurs/maître d'ouvrages publics...)

### **Montant**

Le taux maximal d'aide public est de **80% du montant éligible**.

**Préférentiellement, un financement à parité sera recherché entre la Région et les Agences de l'Eau.**

**Pour les associations**, dans certains cas exceptionnels et après démonstration du caractère exemplaire des actions proposées, le taux de financement public pourrait atteindre 100% des dépenses éligibles. Dans le cas de maîtres d'ouvrages privés, le taux d'aide sera ajusté en fonction des règles issues de l'encadrement européen en vigueur.

**L'essentiel des dépenses devront correspondre à des dépenses d'investissement, en particulier :**

- étude préalable à la réalisation de travaux,
- travaux,
- acquisition foncière indispensable à la réalisation des travaux,
- maîtrise d'œuvre.

**Des dépenses connexes** (frais d'ingénierie de projets, de suivis, de valorisation) pourront également être prises en compte. (Cf. article 5 du règlement de l'appel à projets).

## Atelier sur les zones humides et sur la prise en compte de la biodiversité lors des dossiers sur l'effacement d'étang :

Après la visite de chantier, nous avons proposé avec le CPIE 19, une animation sur les zones humides et les enjeux liés à leur préservation. Nous avons fait un circuit près du bourg pour aller voir une parcelle communale en amont de l'ancien étang où se trouve de nombreuses espèces végétales et animales inféodées aux milieux humides.

Ensuite, nous avons travaillé en salle pour mettre en commun nos retours d'expérience sur le sujet et lister les points de vigilance à avoir lors de projets sur la suppression d'étangs. Chaque structure et participants a pu apporter ses idées et les échanges nous ont permis de dresser un premier document de travail. Ce document sera complété par le travail effectué par la LPO sur le CTMA Vienne Métropolitaine.



*Image 4 : Laurent Chabrol du CPIE 19 et Amandine Sanchez du CEN présentent les espèces végétales et animales inféodées aux zones humides (AS/CENNA/2024)*

### Enjeux

- Typologie des plans d'eau : profil berges, profondeur, ripisylve, diversité, herbier...
- Calendrier
  - o Protection avant travaux : filet, mares temporaires
  - o Vidange : contrainte piscicole, règlementaire, cycle de vie espèces, EEE
  - o Travaux : pêche de sauvetage,
  - o Après travaux : re végétalisation, mares, usages après effacement
- Espèces : poissons, avifaune, amphibiens, bivalve, flores, mammifère (chauve-souris, loutre
- Déclassant : EEE, ragondin, poisson d'étang

Le tableur suivant synthétise nos premiers retours et liste les points de vigilance à avoir lors du projet :

	Avant le projet d'effacement	Pendant les travaux / vidange	Après travaux, restauration de la zone humide	Gestion de la parcelle après travaux
<b>Objectif</b>	<b>Prise en compte de la biodiversité</b> végétale et animale avant le projet d'effacement	<b>Points de vigilance</b> pendant les phases de travaux	<b>Aménagements</b> à proposer pour un meilleur accueil de la biodiversité	<b>Devenir de la parcelle</b> après l'effacement : agricole, libre évolution, forestière, jardins, accueil du public...
<b>Réglementation</b>	Dossier Loi sur l'eau / Demande de dérogation espèces protégées / avis du CSRPN ...			Création de mares : max 1000m <sup>2</sup> par rapport à la réglementation (IOTA) attention aussi à la hauteur de la mini-digue.
<b>Habitats naturels</b>	ReX : habitats amphibiens : même après plusieurs années d'assec (2/3 ans), les gazons reprennent avec la remise en eau.		<b>Revégétalisation</b> : naturelle ou anthropique (implantation d'espèces prairiales) ? OBV-NA : Outils du CBN MC pour la revégétalisation : <a href="https://obv-na.fr/vegetalisation">https://obv-na.fr/vegetalisation</a>	<b>Agricole</b> : penser aux aménagements agricoles et hydrauliques pour l'accueil du troupeau : abreuvoirs, prise d'eau, franchissement du cours d'eau, clôtures...
<b>Habitats naturels</b>	OBV-NA : <b>dispositif vigilance étang</b> <a href="https://obv-na.fr/vigilance_etang">https://obv-na.fr/vigilance_etang</a> cet outil permet de connaître les espèces et habitats à enjeux sur l'étang et aux alentours. <b>Module avec accès restreint aujourd'hui (espèces sensibles) : accès sur demande auprès du CBN MC.</b>			<b>Forestier</b> : avec ou sans plantation, l'Aulne peut être une espèce à planter sur le site. On a des retours sur une parcelle avec le SABV.
<b>Habitats naturels</b>	Ripisylve : corridors écologiques très importants à maintenir		Ripisylve naturelle ou plantation ?	<b>Parc et jardin, accueil du public</b> : prévoir un entretien du site avec ou sans animaux. Panneaux pédagogiques possibles pour expliquer les mares, les travaux, la ripisylve... Possibilité de faire un cheminement sur le site, à anticiper lors du projet (passages, caillebotis, aménagements paysagers...)

<b>Flore</b>	Penser aux plantes aquatiques type utriculaire, flûteau nageant...	Déplacement de population possible ? Ou les garder pour végétaliser les mares après travaux ?	<b>Revégétalisation</b> : naturelle ou anthropique (implantation d'espèces prairiales) ? s'il n'y a pas de végétation dans l'immédiat, si l'étang est connecté à d'autres étangs / pièces d'eau, le potentiel de recolonisation spontanée est fort, sans intervention spécifique. S'il y a une végétalisation souhaitée tout de même, recourir à des plants d'origine locale garantie (marque <b>Végétal local</b> ), pour éviter l'introduction de cultivars souvent moins intéressants pour la biodiversité. Outils du CBN MC pour la revégétalisation : <a href="https://obv-na.fr/vegetalisation">https://obv-na.fr/vegetalisation</a>	<b>Libre évolution</b>
<b>Faune</b>	<b>Odonates</b> : liste rouge / PNA Libellules		<b>création de mares</b> favorable au retour des libellules	Site expérimental / suivis thermiques : minimum 2 années de suivis avant le projet (sondes automatiques)
<b>Faune</b>	<b>Piscicole</b> : Truite fario et autres espèces à enjeux	Concernant les pêches d'étang : celles-ci sont interdites du 1er novembre au 31 mars inclus, ceci afin de respecter le cycle de reproduction de la truite fario et de ses espèces accompagnatrices. <b>pêche de sauvetage.</b> Mais les vidanges de printemps ont l'avantage d'être plus pratique pour le bassin de décantation (petit bassin) et pour ensuite l'assèchement du site avant travaux pendant l'été.	<b>Restauration du cours d'eau</b> (et de la ripisylve) favorable aux espèces piscicoles. Possibilité de rajouter des granulats et cailloux dans le lit pour favoriser la reproduction des espèces.	Suivis physico-chimiques
<b>Faune</b>	<b>Amphibiens</b> : toutes les espèces sont protégées. Pose de filets de protection avant les travaux pour éviter que les amphibiens viennent pondre avant l'effacement. Gestion des filets très problématique suivant la forme, la taille et l'accès des berges de l'étang.	pêche de sauvetage possible. Période de vidange idéale : automne par rapport au cycle de reproduction des amphibiens	création de mares favorable au retour des amphibiens	Suivis écologiques (financement ?)
<b>Faune</b>	<b>Bivalves</b> : PNA Mulettes. Etudier la population amont/aval de l'étang	<b>Déplacement de population</b> possible. Espèces favorables à l'effacement de seuils et d'étangs non conformes.	création de mares favorable au retour de certains bivalves. De même, la remise en état du cours d'eau dans son lit est favorable aux esp. De mulettes.	Site expérimental : Rex sur l'étang de Cieux avec fond bathymétrique précis et suivi sur le marnage (SABV).

<b>Faune</b>	<b>Reptiles</b> : PNA Cistude. Peu d'étang concerné, mais espèce à fort enjeux de conservation. Enjeux aussi sur les couleuvres.	Attention à la période hivernale : hibernation des tortues au fond de l'étang ?	création de mares favorable au retour des tortues et couleuvres	
<b>Faune</b>	<b>Avifaune</b> : cf. étude de la LPO (CTMA Vienne Métropolitaine) et Wetlands. Un étang peut aussi servir de point d'eau pour les hirondelles et martinets	Eviter la période de reproduction au printemps.	Penser à créer des mares faire des points d'eau pour l'avifaune. De même, la remise en état du cours d'eau dans son lit est favorable à certaines espèces comme le Cincle plongeur.	
<b>Faune</b>	<b>Mammifères</b> : PNA Chiroptères (ex : Murin de daubenton qui chasse sur les étangs)	Attention à la période de reproduction mais aussi aux espèces qui hibernent sous les ponts et les aqueducs, voire les chaussées d'étangs.	création de mares et restauration de la ripisylve favorables au retour des chauves-souris	
<b>Faune</b>	<b>Mammifères</b> : PNA Loutre d'Europe		création de mares et restauration du cours d'eau favorables au retour de la Loutre	
<b>Faune</b>	<b>Insectes aquatiques</b> autres que libellules (coléoptères, punaises...) : ? Contacter la SEL / CPIE		création de mares et restauration du cours d'eau favorables au retour des insectes aquatiques	
<b>EEE</b>	Attentions avec les EEE qui peuvent venir coloniser le milieu après les travaux : écrevisses, bivalves, perche soleil, jussie, ragondins...	Attentions avec les EEE qui peuvent venir coloniser le milieu après les travaux : écrevisses, bivalves, perche soleil, jussie, ragondins...	Surveillance des EEE, attentions aux espèces végétales vendues en pépinière qui peuvent être EE (ex : Myriophylle du Brésil)	Sensibiliser sur les EEE
<b>EEE</b>	Réglementation : espèces EEE interdite de détention			

## Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07 / [siege@cen-na.org](mailto:siege@cen-na.org)



Site de Bujaleuf : 1 route du Mont 87460 BUJALEUF

Contact : Amandine SANCHEZ

Tél : 07.49.95.16.41 / [a.sanchez@cen-na.org](mailto:a.sanchez@cen-na.org)

Journée co-animée avec Laurent CHABROL du CPIE 19, Sandrine DELAMOUR de CCV2M et Amandine SANCHEZ sur l'animation du RZH pour le CEN Nouvelle-Aquitaine



Programme Source en action coordonné par :

avec le concours financier de



Crédit photographique : © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire

Publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - Imprimé par nos soins

## Annexe1 : Emargement

Prénom / Nom	Structure	Participation
Amandine SANCHEZ	CEN Nouvelle-Aquitaine	journée
Laurent CHABROL	CPIE 19	journée
Emilie CHAMMARD	CBN Massif Central	matinée
Véronique TENEZE	Maire de Lacelle	matinée
Mélaine BESSON	GMHL	journée
Sandrine DELAMOUR	CCV2M	matinée
Alexia RODRIGUES	CCV2M	journée
Lionnel MARBOUTIN	Impact Conseil (BE)	matinée
Antoine COURTOIS	Impact Conseil	matinée
Patrick CHABRILLANGES	FD Pêche 19	journée
Sébastien VERSANNE-JANODET	MEP	journée
Marion CATTEAU	FNE Limousin	journée
Vanessa ROUSSY	SABV	journée
Henriette GRENIER	Communication mairie de Lacelle	matinée
Cathy MAZERM	FNE Limousin et Sources et Rivières	matinée
Hélène THURET	EPTB Vienne	journée
Ludivine TINLOT	Région Nouvelle-Aquitaine	journée
Estelle GILLES	Tech. rivière PETR M&B	journée
Bastien GADAUD	FDPêche 87	journée
Cécile DUPOUTS	Haute Corrèze Communauté	journée
Emilien PEYRAUD	Haute Corrèze Communauté	journée
Olivier RASCLE	CEN Nouvelle-Aquitaine	journée
Vincent PERRIER	CEN Nouvelle-Aquitaine	journée
Quentin MOLINA	CEN Nouvelle-Aquitaine	matinée
Mathieu LARRY	Entreprise TP Agrafeuill	matinée
Laurent BURON	Entreprise TP Agrafeuill	matinée
Tom REDOUTE	AELB	excusé
Killian ICHER	DDT 19	excusé
William LE-LEU	OFB	excusé
Emmanuel FOURGEAUD	OFB	excusé
Marine LINDORES	Floricultrice sur Lacelle	journée
Jean-Luc MULLER	Elu de Lacelle	matinée
Michel LEGRAND	Elu de Lacelle	matinée
Nicole LEGRAND	Habitante de Lacelle	journée
Jean-Claude CLOUP	Elu de Lacelle	matinée

## Annexe 2 : 1<sup>ère</sup> Infolettre de la mairie de Lacelle sur les travaux d'effacement de l'étang communal



# Lettre d'information sur le projet d'effacement de l'étang communal de

## Lacelle - Corrèze

### et la création d'un espace de biodiversité

Infolettre n°1

**V**ous avez participé au Comité de pilotage ou soutenu depuis 2021 le projet d'effacement de l'étang communal de Lacelle et la création d'un espace de biodiversité.

Ce comité de pilotage était composé de représentants de la mairie, de la Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, du PNR Millevaches, de l'EPTB (coordonnateur du contrat Sources en action), de la DDT, de l'OFB, du CEN Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Corrèze, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la DRAC, du PETR Vézère Auvézère, de la LPO, du GMHL, de la Fondation du Crédit de France, de la Fondation du Patrimoine, du Mécénat du Crédit Agricole, du Syndicat des étangs corréziens, de l'Agence régionale pour la biodiversité (Territoires Engagés pour la Nature TEN), du CAUE, d'artistes, d'une vidéaste, d'une floricultrice paysagère, du propriétaire du terrain en aval et de son locataire et d'habitants de la commune.



Cette lettre d'information a pour but de vous tenir informés de l'avancement des travaux qui ont officiellement commencé en mai 2024.

Certains d'entre vous soutiennent financièrement l'effacement de l'étang ou le projet de création d'un espace de biodiversité, incluant la construction de mares pédagogiques, l'installation de passerelles d'observation et la création de ruches artistiques en céramique. D'autres nous apportent leurs conseils, leurs avis éclairés et leur bonne volonté.

La commune de Lacelle vous exprime sa profonde reconnaissance à toutes et à tous pour votre engagement dans ce projet d'envergure, si important pour une petite commune comme la nôtre. Grâce à vous, ce rêve de favoriser la biodiversité devient une réalité.

Véronique Bonnet Ténèze, maire de Lacelle

**La commune de Lacelle est porteuse du projet. Le service GEMAPI de la Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources est assistant à maîtrise d'ouvrage. L'étude préalable d'aide à la décision et le suivi des travaux ont été confiés au bureau d'étude Impact Conseil (Chatelus-le-Marcheix – 23430). Les travaux sont réalisés par l'entreprise SAS Agrafeuil TP (Tursac – 24620)**

## 6 avril 2024 : une oeuvre d'art sur le miroir

Avant sa transformation, nous étions nombreux une dernière fois à profiter de notre étang. Pour l'occasion Antoine Dochniak, un jeune artiste, avait déposé une structure artistique en forme de canoë d'ébène sur le miroir d'eau.

Ce fut un moment de magie sur les eaux paisibles de notre éphémère étang.

Chacun d'entre nous a ressenti la beauté éphémère de cet instant, conscient que nous assistions à un dernier hommage poétique à ce lieu très apprécié par tous.



## 14 mai 2024, : Réunion de lancement du chantier.



Le déroulement des travaux s'opérera en deux phases :

**1ère phase** : mi mai - mi juin 2024 : réalisation de la vidange et l'arasement de la digue.

**2ème phase** : début de l'automne - création des mares et des aménagements piétons.

Un temps a été laissé entre la phase 1 et 2 pour permettre l'assèchement des sédiments de l'étang et le façonnage du nouveau lit dans le fond de la retenue.

L'étang communal étant également limitrophe du camping municipal, cette pause pendant l'été permet également de préserver la quiétude des campeurs et l'activité touristique dans le bourg.

## Début de la 1<sup>re</sup> phase : à compter du 15 mai

- Débroussaillage de la zone de chantier et des chemins d'accès. Les branches ont été broyées avec un broyeur forestier qui mélange les copeaux avec de la terre. Il en résulte un compost de qualité qui a été répandu sur la crête du barrage et également dans le champ en aval de l'étang.
- Création du bassin de décantation et d'une pêcherie provisoire avec une extension de la dérivation autour du bassin de décantation et une mise en eau de l'extension de la dérivation.



**22 mai 2024** : Pêche de la dérivation par la Fédération de pêche 19.

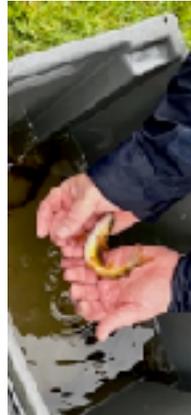
Cette pêche ne concerne que 200 m<sup>2</sup> de cours d'eau, aux abords du bassin de décantation.

Il a été récupéré 17 truites et quelques vairons, loches et perche-soleil. Les truites ont été relâchées par la Fédération de pêche 19 dans un ruisseau voisin.





**29 mai 2024** : début de la vidange de l'étang. L'adjoint au maire et l'agent technique de la commune ont retiré au fur et à mesure les planches de vidange.



**5 juin 2024** : pêche du poisson de l'étang. De belles tanches et des carpes ont été pêchées par un pisciculteur.



### La pêche à la senne : une technique très ancienne

Le pisciculteur a récupéré le poisson à la senne. Cette méthode de pêche utilisant un filet tiré pour encercler les poissons permet de les capturer efficacement tout en minimisant les perturbations pour l'écosystème aquatique. Les poissons ainsi recueillis ont été relocalisés dans de bonnes conditions dans un autre étang.

Pendant 2 semaines, les sédiments du fond de l'étang tenteront de sécher malgré des conditions météorologiques peu optimales. Après un léger séchage, le débit de ruisseau sera injecté progressivement, en plusieurs fois, en fonction des

actions abrasives constatées. Cette approche permet de contrôler et minimiser l'érosion du lit.

Un **suivi herpétologique** du chantier est réalisé par le **Groupe Mammalogique et Herpétologique**



**Limousin (GMHL)** afin de préserver les populations locales de mammifères, reptiles et amphibiens. Leur travail est d'effectuer régulièrement des relevés et des observations pour s'assurer que les travaux n'affectent pas négativement ces espèces.

Ce suivi garantit que la biodiversité est protégée, tout en permettant la progression du chantier dans le respect de l'écosystème environnant.

### Henriette, une vidéaste pour l'histoire

La commune a fait appel à une **vidéaste** qui réalise un suivi photographique de l'évolution des travaux sur toute la durée du chantier. En plus de capturer les différentes étapes des travaux, elle interviewe également les intervenants, offrant ainsi un aperçu complet et détaillé du projet.

La municipalité a souhaité conserver une trace des travaux, mais aussi mettre le film en accès libre à destination d'autres collectivités ou de privés confrontés aux mêmes problématiques.

Ce projet de documentation visuelle vise à offrir une ressource pour ceux qui entreprennent des travaux similaires, permettant de partager les défis rencontrés et les solutions mises en œuvre.

En capturant chaque étape du processus, Henriette, une habitante de notre commune, vidéaste de profession, contribue à créer un témoignage vivant et instructif.

## Marine, une floricultrice pour l'environnement

Marine, une floricultrice, habitante de la commune, a proposé de végétaliser le site avec des semences locales.

Cette année 700 graines de plantes, graminées ont été mises en nursery, les trois quarts se portent bien et les plans seront replantés au printemps 2025.

Elle apportera son soutien au club des petites jardinières de Lacelle en charge du fleurissement du bourg qui s'impliqueront dans les plantations et l'entretien du site.

Ensemble, elles contribueront à transformer l'espace en un havre de biodiversité, en harmonie avec l'environnement local tout en renforçant les liens entre les habitants autour d'un projet écologique et esthétique.

## Mellie et Julien, deux artistes pour des ruches

Dans le cadre du projet de création d'un espace de biodiversité mené par la municipalité, deux ruches artistiques en céramique prendront place aux bords des mares, embellissant ainsi le parcours paysager.

Pour concrétiser cette initiative, la commune a fait appel à deux artistes talentueux, **Mellie Branchereau** et **Julien Salban-Crema**.

Leur travail a été dévoilé au public, le vendredi 26 avril, à l'Espace Créations, à l'issue d'une semaine de résidence artistique à Lacelle.

Ce projet a pu voir le jour grâce à un soutien financier de la DRAC et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

De plus, le projet bénéficie du soutien du Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR) et du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Pour ceux désireux d'en apprendre davantage sur cette opération ou suivre l'évolution du projet, vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site : [apisceramica.wordpress.com](http://apisceramica.wordpress.com)



**Prochaine infolettre  
à la fin de la phase 2**

**Merci pour votre lecture**



**Retrouver toutes les informations, événements, manifestations de notre commune sur notre Facebook : commune de Lacelle-Corrèze et sur notre site web : [lacelle-correze.fr](http://lacelle-correze.fr)**